

Recommandations pour soutenir les étudiant·e·s réfugié·e·s dans les études régulières

Élaboré par Perspectives - Études et un groupe d'étudiant·e·s réfugié·e·s

Décembre 2023

SITUATION DE DÉPART

Les étudiant·e·s réfugié·e·s[1] rencontrent différentes difficultés dans leurs études, qui nécessitent un soutien ainsi qu'un travail de sensibilisation de la part des hautes écoles. Afin d'augmenter les chances de réussite dans les études pour ce groupe cible, la mise en œuvre de mesures de soutien concrètes est essentielle.

Avec un groupe de neuf étudiant·e·s réfugié·e·s des hautes écoles suisses, les défis et les besoins dans le quotidien des études ont donc été identifiés en mars 2023 dans le cadre de deux discussions de groupe. Le résultat de ces discussions a servi de base aux présentes recommandations et mesures de soutien[2].

Le catalogue de recommandations a pour objectif d'informer le personnel des hautes écoles ainsi que les étudiant·e·s sur cette thématique, d'inciter à la mise en œuvre de mesures de soutien et de renvoyer aux bonnes pratiques déjà existantes dans d'autres hautes écoles.

« Je suis très motivée pour reprendre le travail et être une femme dans la vie. C'est très important d'être un modèle pour mes filles. J'ai deux filles. Elles regardent dans mes yeux pour aller de l'avant. »

Étudiante en travail social de Turquie

[1] Les personnes concernées sont des étudiant·e·s relevant du domaine de l'asile qui sont immatriculé·e·s dans un cursus régulier dans une haute école suisse. Pour ces personnes, nous utilisons le terme d' "étudiant·e·s réfugié·e·s".

[2] Les présentes mesures de soutien servent également aux étudiant·e·s structurellement défavorisé·e·s qui n'ont pas de vécu dans l'asile.

RECOMMANDATIONS

Orientation dans le quotidien des études

Pour de nombreux·x·ses étudiant·e·s, le début des études et la transition entre école et haute école sont des passages difficiles. Les étudiant·e·s réfugié·e·s ne sont pas seulement nouveaux dans une haute école, ils viennent aussi d'un pays étranger avec une expérience de formation issue d'un autre système scolaire. De plus, la formation et l'expérience de la vie étudiante remontent pour certains à plusieurs années, ce qui rend difficile la (ré)insertion dans les études. Les étudiant·e·s réfugié·e·s ont donc besoin de plus d'aide pour s'orienter dans leurs études. Or, il manque souvent des interlocuteur·trice·s directs pour répondre aux questions relatives à la planification du semestre, aux matières à étudier et à d'autres préoccupations liées aux études. Un accès facile à l'information et aux services d'information centraux tout comme aux programmes de coaching et/ou de mentoring aident les étudiant·e·s réfugié·e·s à s'orienter dans leurs études. Nous recommandons donc les mesures suivantes :

- Les personnes réfugié·e·s obtiennent un accès facile aux informations et aux offres spécifiques (offres de cours de langue gratuits dans la région, entrées à prix réduit/gratuites dans les institutions culturelles, etc).
- Les étudiant·e·s réfugié·e·s disposent d'un service de coordination ou d'accueil spécifique, ou d'une personne de contact pour répondre à leurs questions avant et pendant leurs études.

- Les étudiant•e•s réfugié•e•s sont soutenu•e•s par un programme de coaching et/ou de mentoring pendant leurs études.

« Je pense que ce programme passerelle est très important pour voir comment ça se passe, et si des études dépassent mes capacités, si cela me convient. Je viens d'un autre pays, je ne sais pas exactement comment le système fonctionne ici. J'ai quelques idées, mais rien de plus. »
Étudiante en travail social de Turquie

Financement des études et des frais de subsistance

Pour la majorité des personnes réfugiées qui souhaitent entreprendre des études, le financement représente un défi majeur. Cela concerne aussi bien les frais liés aux études que l'ensemble des frais de subsistance. Beaucoup d'entre eux dépendent de l'aide sociale qui, en règle générale, ne finance pas les études. Les demandes de bourses sont souvent très compliquées pour les personnes concernées. De plus, dans certains cantons, les personnes réfugiées n'ont pas droit aux bourses selon leur statut, leur âge ou leur formation préalable. L'exercice d'un travail à temps partiel s'avère également difficile. L'emploi du temps des études et la charge de travail plus importante qu'impliquent des études dans une langue étrangère ne permettent pas à de nombreux étudiant•e•s réfugié•e•s de travailler à côté. Nous recommandons donc les mesures suivantes :

- Exonération des frais de scolarité pour tous les étudiant•e•s régulier•e•s qui bénéficient de l'aide sociale.
- Création d'un fonds social interne à l'université pour les étudiant•e•s réfugié•e•s ne disposant pas d'une aide financière suffisante.
- Soutien par un service spécifique (service de coordination, conseil social) lors de la rédaction et du dépôt des demandes de bourses auprès des services cantonaux et des fondations donatrices. Idéalement, la personne responsable de la gestion du cas (souvent l'assistant•e social•e en charge) est contactée au cas par cas et un financement des études est négocié.
- Conclusion d'accords avec des fondations donatrices qui octroient des bourses à des étudiant•e•s réfugié•e•s et mise à disposition de ces informations ainsi que d'autres contacts pertinents sur une liste pour les étudiant•e•s.

« Pour nous tous, le financement est un sujet majeur et très lourd à porter. Nous n'habitons pas chez nos parents et n'avons pas de soutien. Il est difficile d'étudier et de penser à l'argent en même temps. »
Étudiant en architecture de Turquie

Soutien et services spécifiques pour la réussite des évaluations

Une interruption de la formation et du parcours professionnel due à la fuite rend difficile la (ré)insertion dans des études. D'une part, la dernière formation peut remonter à un certain temps, de sorte qu'il faut réapprendre à apprendre. D'autre part, les compétences linguistiques limitées compliquent la réussite des examens. Les systèmes éducatifs sont également très différents, de sorte que de nombreux·x·ses étudiant·e·s réfugié·e·s ont peu d'expérience en matière d'apprentissage autonome, comme c'est le cas dans les hautes écoles suisses. De plus, la situation personnelle complique la réussite des évaluations de performance. Les personnes concernées sont en partie traumatisées par leur expérience de la fuite. Aussi, de nombreux·x·ses étudiant·e·s réfugié·e·s sont déjà plus âgé·e·s que la moyenne des étudiant·e·s et ont souvent une famille, de sorte que la conciliation de la vie familiale et des études constitue une charge supplémentaire. Nous recommandons donc les mesures suivantes :

- Assouplissement de la durée normale des études, celles-ci pouvant être suivies à temps partiel afin de pouvoir garantir une meilleure compatibilité avec la situation personnelle des personnes concernées (compatibilité avec la famille/le travail, problèmes de santé, temps plus important consacré au contenu des études).
- Mise en place de cours sur le travail autonome (techniques de travail, d'organisation et d'apprentissage) et sur la gestion du stress.

- Encouragement linguistique par des cours de langue gratuits et spécifiques à la discipline pendant toute la durée des études, en particulier aussi pour la rédaction scientifique, ainsi que par la promotion de tandems linguistiques et de cafés linguistiques.
- Prolongation du temps d'examen et utilisation d'un dictionnaire pour les personnes allophones. Lors de la correction des examens, la barrière linguistique de ces personnes doit être prise en compte (par exemple par une mention correspondante sur l'examen des étudiant·e·s).
- Les offres de soutien existantes doivent prendre en compte les besoins des personnes réfugiées et être développées là où c'est nécessaire, afin de contribuer à une égalité des chances effective. Les offres telles que le conseil social, l'accès à un soutien psychologique ainsi que les offres de garde d'enfants à l'université sont par exemple importantes.

« Après mes études, je n'ai travaillé que quatre ans dans une entreprise de construction. Mais cela fait longtemps que je n'ai pas travaillé dans mon métier. Quand j'ai commencé mon master ici, également en géologie, beaucoup de logiciels étaient nouveaux pour moi. Quand on a fait un bachelor ici, on les connaît déjà. Le temps passé, la famille, Corona et la langue ont été difficiles. C'est pourquoi je n'ai pas pu progresser rapidement dans mon nouveau master. »

Étudiant en géosciences d'Érythrée

Intégration sociale grâce à des collaborateur·trices sensibilisé·e·s et à des programmes de mentoring

Les incertitudes liées à la langue, à l'âge, aux différences culturelles et aux expériences de discrimination augmentent les inhibitions des étudiant·e·s réfugié·e·s à entrer dans un échange social avec les professeur·e·s et les camarades d'études. De plus, beaucoup d'étudiant·e·s réfugié·e·s connaissent, de par leur expérience de formation antérieure, des rapports hiérarchiques avec les professeur·e·s, de sorte qu'il faut apprendre à poser des questions ouvertes et critiques et à faire valoir son opinion. Beaucoup se sentent donc abandonné·e·s et dépassé·e·s dans leurs études. Pour y remédier, il faut des mesures qui contribuent à un climat inclusif à l'université et qui favorisent ainsi les échanges sociaux. Nous recommandons donc les mesures suivantes :

- Les professeur·e·s sont sensibilisé·e·s à la diversité des étudiant·e·s et conscient·e·s du défi auquel sont confrontées les personnes réfugiées.
- Les professeur·e·s organisent leurs cours de manière à impliquer toutes les personnes concernées et à créer une atmosphère valorisante et motivante, ce qui a une influence positive sur la réussite de l'apprentissage de tou·te·s.
- Les professeur·e·s et le personnel de l'université en contact direct avec les étudiant·e·s (service d'admission, service social, International Relations Office, etc.) sont formés à la communication interculturelle.

- L'ensemble du personnel de la haute école ainsi que les étudiant·e·s sont sensibilisés à la discrimination. Ils sont actifs lorsque des cas de discrimination surviennent et savent quelles mesures doivent être prises ou à quelles instances internes à la haute école ou à quels services cantonaux ils peuvent s'adresser.
- Mise en place d'un système de coaching et/ou de mentoring par le corps étudiant ou les collaborateur·trice·s de la haute école pendant les études. Les étudiant·e·s mentors reçoivent un soutien de la part de la haute école pour leur engagement et une reconnaissance, par exemple par l'obtention d'ECTS ou une mention de l'engagement dans le supplément au diplôme.
- Les associations facultaires et d'autres associations étudiant·e·s s'adressent aux étudiant·e·s réfugié·e·s et font part de leurs préoccupations à la direction de la haute école.

« Je dois toujours faire un effort supplémentaire en cours. Sinon, je ne réussis pas mes études. On doit toujours faire un effort supplémentaire. Le problème, c'est qu'il faut s'y habituer. Je m'y suis habitué, mais peut-être que les autres personnes réfugiées n'y arrivent pas et ne terminent pas leurs études. Il faut toujours être soutenu, même mentalement, l'école peut peut-être faire quelque chose pour cela. »
Étudiant en architecture de Turquie

Soutien pour la recherche d'emploi après les études

La recherche d'un emploi dans le domaine étudié est difficile pour de nombreux·x·ses étudiant·e·s réfugié·e·s. Certains dépendent de l'aide sociale et/ou ont une famille et sont obligés de travailler le plus rapidement possible. Cette pression du temps ainsi que le manque d'expérience du marché du travail suisse augmentent le risque que les personnes réfugiées ayant terminé leurs études acceptent des offres d'emploi qui ne correspondent pas à leur formation et à leurs compétences. L'absence de réseau professionnel ainsi que la discrimination structurelle et le ressentiment culturel sont des facteurs supplémentaires qui compliquent le processus de candidature. Les hautes écoles jouent ici un rôle de lien important et peuvent offrir un soutien dans la procédure de candidature et la mise en réseau avec le marché du travail. Nous recommandons donc les mesures suivantes :

- Les étudiant·e·s ont accès à des informations sur le marché du travail suisse, sur le processus de candidature ainsi que des recommandations salariales et sont dirigé·e·s vers des plateformes d'offres d'emploi actuelles.

- Les établissements d'enseignement supérieur créent une offre de conseils (Career Services, service d'orientation scolaire et professionnelle ou autres services similaires) et de cours pour aider les étudiant·e·s à rédiger des lettres de motivation, à se préparer aux entretiens d'embauche et à établir des liens avec le marché du travail.
- Lors d'événements organisés par la haute école, les étudiant·e·s reçoivent des informations sur des employeurs et des secteurs potentiels et peuvent se mettre en réseau avec des représentants du monde du travail.

« Le système est trop compliqué. Il faut avoir un réseau et de l'expérience. Peut-être aussi un master, un diplôme, une formation. Tout cela est très important ici pour trouver un emploi. Ici, il y a une procédure de sélection. Il y a aussi la question de l'âge. Ce n'est pas facile d'avoir un réseau. Et le CV et la lettre de motivation sont aussi très importants. Cela n'existe pas en Turquie quand on travaille comme employé de l'État. »
Étudiante en travail social de Turquie

PROPOSITIONS CONCRÈTES DE MISE EN ŒUVRE

Orientation dans le quotidien des études

Accès facilité à l'information : un accès facile à l'information aide les étudiant·e·s réfugié·e·s à mieux s'orienter dans le quotidien des études et à s'impliquer. Nous recommandons aux hautes écoles de créer une sous-page sur leur site web spécifiquement destinée aux étudiant·e·s réfugié·e·s – de bons exemples sont l'Université de Berne ou l'Université de Lausanne – avec des informations et des offres dans et en dehors de l'institution.

Lors de l'organisation de séances d'introduction, il convient de fournir explicitement des informations aux étudiant·e·s réfugié·e·s et de renvoyer aux sites web contenant des informations complémentaires et des coordonnées. Il s'agit par exemple d'un renvoi aux offres des services cantonaux spécialisés et aux contacts pertinents. La quantité d'informations est souvent écrasante au début du semestre. Il est donc essentiel que les personnes concernées sachent où trouver les informations pertinentes, même après les éventuelles séances d'introduction.

De plus, nous recommandons d'étendre l'offre des *Welcome Centers* du niveau PostDoc au niveau BA et MA, comme cela ce fait par exemple à l'Université de Fribourg ou à l'Université de Bâle. Les informations destinées aux étudiant·e·s internationaux sur l'intégration générale dans la région sont également utiles pour les personnes réfugiées (recherche de logement, plateformes d'emploi, informations sur les assurances, etc).

Des points de contact centraux : des personnes de contact et des points de contact concrets sont utiles pour la recherche d'informations et l'orientation. C'est pourquoi nous recommandons la création d'un point de contact pour les étudiant·e·s réfugié·e·s, comme par exemple à la Haute école spécialisée des Grisons ou à l'Université de Bâle. Au sein des filières d'études, nous recommandons également la mise en place d'un interlocuteur clair qui renseigne et aide les étudiant·e·s à planifier leur semestre, à répondre à leurs questions sur leur domaine d'études, sur la plateforme d'apprentissage, sur les délais d'inscription et sur les processus administratifs. Cela existe par exemple à l'université de Berne sous la forme de conseiller·ère·s aux études. Ces services d'information devraient être mentionnés concrètement sur une page spécifique pour les étudiant·e·s réfugié·e·s.

Financement des études et des moyens de subsistance

Exonération des taxes d'études : dans au moins cinq universités, les étudiant·e·s réfugié·e·s paient des frais d'inscription plus élevés en raison de leurs diplômes étrangers préalables. Afin de réduire autant que possible la charge financière, nous recommandons d'adapter le règlement afin que les étudiant·e·s réfugié·e·s doivent payer tout au plus les frais d'inscription habituels. Cela correspondrait à une égalité de traitement avec les étudiant·e·s suisses. Dans l'idéal, tous les étudiant·e·s en difficulté financière ou bénéficiant de l'aide sociale devraient être totalement exonérés des taxes d'études. Par exemple, à l'Université de Genève, les étudiant·e·s en difficulté financière peuvent faire une demande pour ne payer que les frais obligatoires de 65 CHF.

Fonds social : plusieurs hautes écoles disposent déjà de fonds sociaux qui permettent de soutenir les étudiant·e·s dont les ressources financières sont très limitées et dont les revenus des parents sont faibles, voire inexistants. C'est par exemple le cas des universités de Bâle ou de Neuchâtel. Pour que les étudiant·e·s réfugié·e·s puissent en profiter, il faut parfois adapter les règlements des fonds. Pour le public cible, il est en général important de pouvoir demander un soutien financier dès le premier semestre.

Bourses : il est difficile pour les étudiant·e·s réfugié·e·s d'identifier des aides financières potentielles et de déposer eux-mêmes les demandes correspondantes. Il est donc essentiel de disposer d'informations facilement accessibles sur les bourses cantonales et les bourses de fondations donatrices. Ces informations peuvent être fournies sur le site web spécifique au financement des études, comme à l'université de Zurich et à la haute école spécialisée des Grisons. Il est important d'indiquer ces sources d'information aux étudiant·e·s réfugié·e·s (voir accès à l'information) et d'offrir un soutien concret pour remplir et déposer les demandes.

Pour faciliter l'accès aux bourses des fondations donatrices, il est utile de conclure un accord avec des fondations spécifiques. Cela permet de pouvoir demander chaque année un certain nombre de bourses pour les étudiant·e·s réfugié·e·s. L'Université de Genève, par exemple, a conclu de tels accords avec plusieurs fondations. En conséquence, les étudiant·e·s du programme *Horizon académique* disposent d'un certain montant de bourses auprès de fondations.

Aide sociale : dans de nombreux cantons, il est possible de financer les taxes d'études ainsi que d'autres frais liés aux études par le biais du forfait d'intégration. Dans la plupart des cas, cette décision est prise par la personne responsable de la gestion du cas, qui est souvent rattachée à l'aide sociale. Il est souvent difficile pour les étudiant·e·s réfugié·e·s de négocier ce financement. La haute école peut donc jouer un rôle important et négocier un financement au cas par cas. C'est ce que fait par exemple le service de coordination pour les personnes réfugiées de l'Université de Bâle. Il contacte les assistants sociaux en charge des étudiant·e·s réfugié·e·s et négocie une confirmation de financement (partiel) des études.

« Sans l'auditorium ouvert et le service social, je n'aurais pas pu payer les frais semestriels. Ils ont été un très bon soutien pour moi (...). Je ne peux pas payer de frais d'études supplémentaires. Il y a un fonds à l'université de Bâle pour les cas particuliers. Ils ont pu m'aider à plusieurs reprises. »
Étudiante en épidémiologie de Syrie

Soutien et services spécifiques pour la réussite des évaluations

Cours spécifiques : en premier lieu, l'encouragement linguistique est central. Des cours de langue spécifiques en français, respectivement en allemand soutiennent l'acquisition de la langue et donc les performances pendant les études. Comme de nombreux textes scientifiques sont rédigés en anglais, il est judicieux de suivre des cours d'anglais.

Ces cours de langue sont proposés directement par les centres de langues de différentes universités (par exemple à l'Université de Fribourg).

En complément, l'acquisition de la langue peut être encouragée par des tandems linguistiques ou des cafés linguistiques. Ces offres peuvent être organisées par les étudiant·e·s. Il existe des exemples à la Haute école de Lucerne ou à la ZHAW. Pour que l'offre soit efficace, il est toutefois utile que la haute école la soutienne et la promeuve activement. Cela implique d'une part une politique d'information active sur l'offre et d'autre part une valorisation du travail fourni. Cela peut par exemple prendre la forme de points ECTS accordés aux étudiant·e·s pour le temps investi.

Outre l'acquisition des langues, il est important, pour soutenir l'apprentissage, de proposer des cours qui favorisent le travail autonome (techniques de travail, d'organisation et d'apprentissage) et la gestion du stress. C'est ce que proposent les cours de travail scientifique à l'Université de Berne (écriture scientifique, cours d'informatique et de méthodologie ainsi que techniques d'apprentissage et de présentation).

« Pour moi, le sport universitaire m'a beaucoup aidé à prendre confiance en moi et à entrer en contact et à jouer avec des gens inconnus. C'était en dehors de ma zone de confort. Parfois, à l'université, il y a des ateliers sur la "confiance en soi" ou sur "plus d'énergie pour le doctorat", cela m'aide. »

Étudiante en épidémiologie de Syrie

Examens : les personnes réfugiées suivent leurs études dans une langue étrangère. Cela signifie qu'il faut généralement plus de temps pour comprendre les questions et rédiger les réponses. Dans certaines hautes écoles, les personnes allophones ont droit à une prolongation du temps d'examen. C'est par exemple le cas à l'université de Lucerne. Il est également important que les personnes concernées puissent utiliser un dictionnaire comme outil de travail pendant les examens. La sensibilisation du corps enseignant est également utile. Si les étudiant·e·s réfugié·e·s sont autorisé·e·s à inscrire sur l'examen une mention indiquant qu'ils ne sont pas de langue maternelle, cela devrait être pris en compte lors de l'évaluation. Cela ne signifie pas que l'évaluation du contenu des réponses sera différente, mais que les aspects linguistiques seront délibérément moins pris en compte lors de la correction.

Autres mesures de soutien : pour que les étudiant·e·s réfugié·e·s puissent se concentrer sur le contenu de leurs études, des mesures de soutien spécifiques en rapport avec leur situation de vie sont importantes. Il faut notamment que les informations sur l'accès au conseil social et au soutien psychologique soient faciles à trouver et que les services concernés soient sensibilisés aux besoins des personnes issues de l'asile ou puissent les orienter vers les spécialistes compétents dans des situations plus complexes comme la gestion des traumatismes. De nombreux étudiant·e·s réfugié·e·s ont des enfants, de sorte que la garde des enfants et le financement de ces services constituent un défi. Dans ce cas, les services de garde d'enfants internes à l'institution apportent un soutien important.

Celles-ci existent par exemple dans les universités de Lucerne et Fribourg pour les étudiant·e·s et les collaborateur·rices des hautes écoles en général ou comme offre de garde spécifique pour les enfants d'étudiant·e·s issus de l'immigration par *Horizon académique* à Genève. Outre l'extension des offres de garde d'enfants internes aux hautes écoles, il convient également de faire référence aux offres externes.

Intégration sociale grâce à des collaborateur·trices sensibilisé·e·s et à des programmes de mentoring

Mentoring : un mentoring favorise l'entrée et l'adaptation dans une haute école, et permet un échange social entre les étudiant·e·s. L'offre peut être organisée et coordonnée par l'association étudiante représentative, une autre association, les différents départements ou un service interne de l'établissement. Nous recommandons la mise en place d'un mentoring non seulement pour les personnes réfugiées, mais aussi pour tou·te·s les étudiant·e·s.

Certaines associations d'étudiant·e·s ainsi que certains départements universitaires proposent déjà un mentoring aux étudiant·e·s. Par exemple, la faculté de droit de l'université de Lucerne propose un programme de mentoring pour les nouveaux étudiant·e·s afin de les aider dans leur quotidien. *Horizon académique* propose un mentoring pour les personnes réfugiées souhaitant étudier et les étudiant·e·s en cursus normal. Les programmes de mentoring pour les personnes réfugiées intéressées par des études et les étudiant·e·s réfugié·e·s, qui ont été créés à l'initiative des étudiant·e·s, sont comparables : Association SEET, l'auditoire ouvert de Berne et l'auditoire ouvert de Bâle.

Les étudiant·e·s mentor·e·s devraient être reconnu·e·s pour leur engagement, par exemple par l'acquisition de points ECTS pour le temps passé. C'est ce que fait par exemple AlterEgauZ à la Haute école de travail social de Fribourg. Nous recommandons également de soutenir les mentor·e·s par des ateliers et des formations. Les thèmes pertinents sont, entre autres, la connaissance des limites du rôle de mentor·e (rapport de force et de dépendance), l'interculturalité, le soutien aux personnes traumatisées ainsi que la connaissance des services spécialisés en cas de demandes et de situations difficiles dépassant le cadre de leurs propres compétences. Les mentor·e·s ne doivent pas se sentir seul·e·s face aux problèmes des mentoré·e·s. Dans l'idéal, les mentor·e·s travaillent main dans la main avec un service d'accueil institutionnel.

Les offres de coaching, dans lesquelles les collaborateur·trice·s des hautes écoles accompagnent les étudiant·e·s réfugié·e·s pendant leurs études en faisant régulièrement le point sur leur situation, constituent un complément ou une alternative au mentoring. Un coaching par des collaborateur·trice·s des hautes écoles est par exemple utilisé à la haute école d'ingénierie de la FHNW et est actuellement en cours de développement à la haute école spécialisée des Grisons.

« Si tu te sens perdue, c'est parce que tu es seule. C'est très utile d'avoir quelqu'un à ses côtés. Je pense que le mieux est d'avoir quelqu'un de la même filière, mais en deuxième année. Une personne qui peut t'aider en première année et qui peut aussi te parler de son expérience, par rapport aux examens, etc. Ce serait super si l'université elle-même pouvait organiser quelque chose comme ça. »

Étudiante en droit d'Iran

Conception de l'atmosphère d'enseignement : pour permettre la participation de tou·te·s les étudiant·e·s dans l'enseignement, un climat d'apprentissage inclusif est essentiel. Nous recommandons aux enseignant·e·s d'intégrer des activités sociales (p. ex. apéritif commun au début ou à la fin du semestre) afin d'encourager les échanges sociaux informels entre étudiant·e·s. Tous les étudiant·e·s doivent pouvoir s'exprimer lors des discussions. Nous recommandons aux enseignant·e·s de rappeler régulièrement en classe que les étudiant·e·s peuvent poser des questions à tout moment et qu'ils peuvent contacter l'enseignant·e par écrit ou personnellement en cas de problèmes ou d'incertitudes.

« Les activités en plein air rapprochent davantage les gens. C'est très différent des groupes d'étude qui se parlent en classe. Je pense que les activités en plein air rendraient les cours et l'atmosphère générale plus conviviaux. »
Étudiante en épidémiologie de Syrie

Permettre l'intégration et la participation : un langage simple et adapté aux destinataires aide les étudiant·e·s réfugié·e·s à comprendre les informations. Nous conseillons en outre d'éviter les phrases compliquées et alambiquées dans les textes des e-mails et de rédiger éventuellement des mailings spécifiques aux groupes cibles. Nous recommandons aux associations d'étudiant·e·s de s'adresser explicitement aux étudiant·e·s réfugié·e·s lors des enquêtes, afin de faire part de leurs préoccupations et de leurs réactions à la direction de la haute école.

Sensibilisation par le biais de formations : il est nécessaire de sensibiliser le personnel et les étudiant·e·s à la situation et aux défis des étudiant·e·s réfugié·e·s afin d'améliorer leur intégration.

Nous recommandons donc une offre régulière de formation à la communication interculturelle et au langage non discriminatoire et inclusif organisée par l'haute école pour le personnel de l'université qui est en contact direct avec les étudiant·e·s (chargé·e·s de cours, services d'admission, services sociaux, bureau des relations internationales, etc.). Cette offre de formations et d'ateliers devrait également être ouverte aux étudiant·e·s.

Le personnel des hautes écoles et les étudiant·e·s devraient en outre être formé·e·s à reconnaître les cas de discrimination et à agir en conséquence. Pour permettre d'intervenir et d'agir en cas de discrimination, la haute école devrait mettre à la disposition de ses membres des guides et des processus appropriés. Le département de l'égalité des chances de l'université de Berne en est un exemple, avec des ateliers sur différents thèmes de la diversité et sur le déroulement des processus.

« Je pense que la communication interculturelle est une compétence très importante. Il faut la transmettre à l'école, à la haute école spécialisée et aussi à l'université. Car la Suisse est un petit pays. Il y a beaucoup de frontaliers. Il y a ce mélange de différentes cultures. Il y a aussi les personnes réfugiées. C'est pourquoi l'échange interculturel devrait aussi faire partie des activités des hautes écoles. C'est l'échange interculturel qui manque toujours. »
Étudiante en épidémiologie de Syrie

Sensibilisation par l'information : nous recommandons d'envoyer régulièrement des courriels à tous les membres du personnel de la haute école afin d'attirer l'attention sur les obstacles rencontrés par les différents étudiant·e·s, en particulier des personnes réfugié·e·s, et sur les offres destinées aux étudiant·e·s défavorisé·e·s. Dans le cadre d'une séance d'information, il est possible d'attirer l'attention sur des offres spécifiques pour les étudiant·e·s réfugié·e·s, par exemple avec des stands d'information au début du semestre. Cela ne sert pas seulement aux personnes concernées elles-mêmes, mais aussi à la sensibilisation générale du corps étudiant ainsi qu'au recrutement éventuel de mentor·e·s prêt·e·s à accompagner les étudiant·e·s réfugié·e·s. La Haute École de Travail Social Fribourg (HETS-FR) a fait de très bonnes expériences à ce sujet.

« Je connais beaucoup d'étudiant·e·s internationaux·ales, mais ils arrivent ici avec de meilleures possibilités, de meilleures chances que nous. Les enseignant·e·s doivent être informé·e·s que nous, les personnes réfugiées, avons un autre contexte et que c'est pour cela que nous ne sommes pas sûres ou que nous avons honte, et que c'est pour cela que nous avons peur de poser des questions ou de faire ce genre de choses. »
Étudiant en architecture de Turquie

Soutien pour la recherche d'emploi après les études

Informations sur les offres d'emploi et les comparaisons salariales : pour que les étudiant·e·s réfugié·e·s soient au courant du marché du travail, des relations de travail et de leurs droits et obligations en tant que salarié·e·s, l'accès à ces informations devrait être facile. Nous recommandons aux hautes écoles et/ou aux associations d'étudiant·e·s de gérer un site web avec des offres d'emploi et des informations correspondantes qui s'adressent aux étudiant·e·s et aux jeunes diplômé·e·s. L'université de Lausanne et la plateforme d'information de l'association des étudiant·e·s de l'université de Berne en sont de bons exemples : outre les offres d'emploi, elle contient des recommandations salariales et des informations sur les assurances sociales.

Offres de conseil et cours de renforcement des capacités pour la recherche d'emploi : nous recommandons aux hautes écoles de soutenir davantage les étudiant·e·s, en particulier les personnes réfugiées, dans leur recherche d'emploi en leur proposant des conseils et des cours de renforcement des capacités. Les services de conseil, par exemple les Career Services, devraient fournir des informations et un soutien pour les questions relatives à la recherche d'emploi. Une offre de conseil comparable existe par exemple à l'université de Zurich. Les cours de renforcement des capacités, par exemple pour la rédaction de CV et lettre de motivation, pour une présentation convaincante lors d'entrevues d'embauche et de négociations salariales, devraient être accessibles aux étudiant·e·s dès le bachelor.

Présentation d'employeur et de secteurs : Lors d'événements organisés par la haute école, appelés "Career Days", les étudiant·e·s reçoivent des informations sur des employeurs et des secteurs potentiels. Lors de l'organisation de telles manifestations, la haute école devrait veiller à ce que les employeurs invités représentent différents secteurs et soient sensibilisés au groupe des personnes réfugiées.

« L'université est un bon pont. Ils publient beaucoup d'offres d'emploi, et parfois ils organisent des événements sur la manière d'écrire une candidature, de rédiger un bon CV. Ils proposent aussi des sites web que l'on peut utiliser quand on cherche un emploi. »
Étudiante en droit d'Iran

Conclusion

Ces recommandations ont été élaborées par Perspectives – Études, un projet de l'Union des étudiant·e·s de Suisse. L'équipe du projet se tient à la disposition des hautes écoles pour les conseiller et les accompagner gratuitement dans la mise en œuvre de mesures de soutien. Les hautes écoles intéressées peuvent volontiers s'adresser à perspektiven-studium@vss-unes.ch. D'autres informations sur les études et les projets de soutien dans les hautes écoles sont disponibles sur le site <https://www.perspektiven-studium.ch/fr/>. On y trouve notamment une boîte à outils pour les programmes de mentoring et une fiche d'information sur les bourses cantonales.

Nous tenons à remercier très chaleureusement les neuf étudiant·e·s réfugié·e·s qui ont participé aux discussions de groupe et nous ont donné un feedback sur ce catalogue de recommandations. Nous remercions également Marie-Christine Ukelo de la Haute école de travail social de Fribourg, Ann-Seline Fankhauser de l'Université de Berne ainsi que Rahel Müller Aho du projet INVOST de l'UNES pour leurs précieux apports dans la phase de finalisation de ce catalogue de recommandations.

« Je trouve que le contexte culturel joue un grand rôle. En Syrie, par exemple, ce n'est pas aussi amical qu'ici en Suisse. Jusqu'à présent, j'ai un peu de mal à appeler ma professeure par son prénom, par exemple. Il aurait été préférable que je reçoive une introduction sur les dynamiques/relations entre les étudiant·e·s en classe et les professeurs, les personnes supérieures. Qu'est-ce qu'on peut dire et qu'est-ce qu'on ne peut pas dire ? »
Étudiante en épidémiologie de Syrie

« Le personnel de l'université est très ouvert, très serviable. Ils organisent eux-mêmes des échanges. Il existe un programme de mentoring, dans le cadre duquel on est affecté à un professeur, de sorte que l'on a une personne à ses côtés pour poser des questions pendant les études. »

Étudiante en droit d'Iran

« En Suisse, on a besoin d'aide pour entrer dans le monde du travail. Ce que j'étudie est important. Mais le monde du travail est étroit, l'intégration professionnelle peut m'aider ici. J'espère aussi de l'université que je pourrai y développer des contacts sociaux. Ceux-ci sont utiles pour la recherche d'emploi. Ces contacts sociaux sont bons pour trouver un emploi. »
Étudiant en géosciences d'Érythrée

« Au début, j'étais seul en Suisse. J'ai compris qu'il fallait être ouvert et parler aux autres, sans avoir peur. Maintenant, j'ai un bon cercle d'amis à l'école. Et cela fait vraiment une différence. Tout seul, tout semble impossible. Quand on peut se confier à d'autres personnes, ça fait une différence. »

Étudiant en architecture de Turquie

« La prolongation d'examen a été refusée parce que je ne parle pas une des langues nationales. En effet, selon la faculté de droit, l'ordonnance stipule que seuls les étudiant·e·s suisses, par exemple si l'on vient de Suisse romande ou italienne, peuvent bénéficier d'une prolongation de la durée des examens, et pas autrement. Cela signifie que les étudiant·e·s suisses et étrangers sont traités différemment. »

Étudiante en droit d'Iran